



Fédération de Recherche ECCOREV n° 3098

CNRS/Aix Marseille Université
Technopole de l'environnement Arbois Méditerranée
Bâtiment Pasteur BP 80
13545 Aix en Provence cedex 4
Direction : Joël Guiot
guiot@eccorev.fr
Administration : Joëlle Cavaliéri
cavaliéri@eccorev.fr

tel : 0442971521
Site internet : <https://www.eccorev.fr/>

Compte rendu du Comité des Tutelles 2016

Mardi 12 Janvier 2016
Salle 207 CEREGE
14h-16h

Présents :

Martin Eric IRSTEA
Heulin Thierry CD ECCOREV et représentant CEA
Beurton Bernadette CNRS DR12
Brechignac François IRSN
Cavaliéri Joëlle CD ECCOREV
Chenorkian Robert CNRS INEE DRIIHM
Chojnacki Eric CD ECCOREV
Guiot Joël CD ECCOREV
Hennebert Pierre INERIS PACA
Roche Nicolas CD ECCOREV
Chiappetta Pierre AMU
Bariteau Michel INRA
Olivero Julie Université de Nîmes
Blanc Céline BRGM
Batteau Pierre CD ECCOREV
Noack Yves CD ECCOREV
Bellier Olivier CD ECCOREV

Absents :

Arnaud Aurélie CD ECCOREV
Chanzy André CD ECCOREV
Achouak Wafa CD ECCOREV
Janssens Audrey AMU
Molcard Anne Université de Toulon
Linares Georges Université d'Avignon
Charvis Philippe IRD

Ordre du jour :

- rapports scientifique et stratégique
- budget et nouveaux indicateurs
- analyse SWOT
- perspectives année 2016
- discussions

1 - Bilans et perspectives de la FR ECCOREV :

Se référer au document pdf joint (doc 1) au présent compte rendu.

2 - Tour de table des tutelles :

Les tutelles ayant décidé de financer ECCOREV annuellement, renouvellent leurs engagements :

- CEA : 7000 euros
- INRA : 2000 euros
- IRSN : 5000 euros
- IRSTEA : 5000 euros
- Université d'Avignon : 2000 euros (absent, à confirmer)
- Université de Toulon : 2000 euros (absent, à confirmer)

Les deux nouvelles tutelles se prononcent :

- Université de Nîmes en faveur de 2000 euros
- BRGM PACA : nécessité d'un délai en raison du changement de direction scientifique pour décider du montant.

Il est rappelé que le montant de la dotation est fonction du nombre de laboratoires dépendants de la tutelle et impliqués dans ECCOREV.

L'AMU gère ces dotations complémentaires par édition d'une convention d'attribution de subvention signée des deux parties. Elles seront transmises aux parties concernées dès le début d'année 2016 pour une dépense annuelle.

3 - Discussions :

- La convention de renouvellement ECCOREV n'est toujours pas signée de l'ensemble des parties. Il est convenu avec Bernadette Beurton et Pierre Chiappetta, qu'un document rassemblant l'accord des parties soit établi par l'AMU et envoyé pour signature aux partenaires en urgence. En effet la convention porte sur la période

2012-2016. Ce document devra également intégrer l'arrivée des deux équipes et de leurs tutelles et la création du comité des tutelles. Il est fait remarquer que les tutelles secondaires, c'est-à-dire celles qui ne participent pas au financement de la fédération, devraient donner délégation de signature à l'AMU ou au CNRS.

- Présentation par Nicolas ROCHE d'un document précisant l'organisation du PR2I Environnement et la place de la fédération au sein de ce dernier (doc 2, document joint)
- Discussions autour des indicateurs mis en place par ECCOREV pour suivre la performance des appels d'offre internes. Il serait intéressant d'apporter les informations suivantes :
 - En matière de contrats et de thèses, faire la distinction entre ce qui est obtenu et ce qui est en cours de demande, ou refusé
 - Faire ressortir les collaborations ayant abouti à des résultats ou des consortium originaux et visibles (« success story »)
 - Identifier un indicateur permettant d'évaluer les relations avec le monde socio-économique (entreprises, pôles)
 - Améliorer le recensement des publications.
- L'évaluation de la FR ECCOREV se fera en 2017. Le rapport est à remettre à l'AMU en octobre 2016. Les fédérations feront l'objet d'une visite séparée de celle des unités par l'HCERES, contrairement aux évaluations précédentes. Il est proposé d'organiser une journée de réflexion avant l'été pour préparer la prospective.

16h : fin de la séance